

**RAPPORT N°93/2-16
au Conseil Municipal**

OBJET :

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT DU FORAGE D'APPOINT DU PUIIS ZEC (Lot. équipement).

Les travaux de réalisation du forage d'appoint du puits ZEC ont été achevés en Février 1992 et les essais de pompage effectués ont permis de définir un débit d'exploitation de 300 m³/h.

L'évolution de la demande en eau potable ayant confirmé le déficit actuel de production d'eau potable en période de forte sécheresse (cas de l'année 1992), il s'avère nécessaire d'exploiter au plus tôt le forage d'appoint du puits ZEC, pour lequel les essais de pompage ont été concluants.

Les travaux nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage consistent en :

- la mise en place d'un groupe électro-pompe à l'intérieur du forage et d'une colonne d'exhaure de diamètre 200 mm à raccorder à une canalisation diamètre 300 mm en cours de pose ;

- la mise en place d'un dispositif de chloration ;

- la construction d'un local technique ;

- l'alimentation électrique ;

- la mise en place d'un dispositif de télésurveillance et de télégestion.

Les travaux sont estimés à 700 000, 00 F. L'étude de ce projet a été confiée au bureau d'études IRMO Concept.

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet
- de m'autoriser :

* à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ; en cas de résultat infructueux à traiter par marché négocié ;

* à prendre toutes mesures utiles, notamment la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale jusqu'à concurrence des sommes inscrites au budget ;

* à solliciter éventuellement des subventions auprès des instances locales.

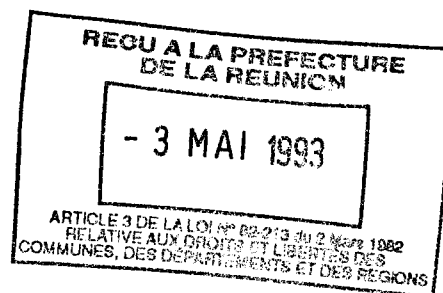
Les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe de l'eau ; BP 93.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



P/ LE MAIRE Absent
Gilbert ANNETTE

M. CHAN-LIAT
2° Adjoint



**DELIBERATION N°93/2-16
du Conseil Municipal
en séance du samedi 24 avril 1993**

OBJET :

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT DU FORAGE D'APPOINT DU PUIITS ZEC (Lot. équipement).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/2-16 du Maire ;

Vu le rapport de Jules RAUX, Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Travaux, Appels d'Offres et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réalisation des travaux d'équipement du Forage d'appoint du puits ZEC - Lot équipement - (Coût des travaux estimés à 700 000, 00 F)

ARTICLE 2 :

Autorise le Maire :

* à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ; en cas de résultat infructueux à traiter par marché négocié ;

* à prendre toutes mesures utiles, notamment la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale jusqu'à concurrence des sommes inscrites au budget ;

* à solliciter éventuellement des subventions auprès des instances locales.

Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le

29 AVR. 1993



P/ LE MAIRE Absent
Gilbert ANNETTE

M. CHAN-LIAT
2^e Adjoint

